



# Fédération Autonome de la Fonction Publique

COMPTES RENDUS

## Amélioration des conditions de vie au travail, santé et sécurité au travail

### Réunion du groupe de travail du 18 septembre 2017 : un nouveau commencement !

Le 18 septembre dernier, s'est tenue dans les locaux de la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) la première réunion de concertation « conditions de vie au travail, santé et sécurité au travail » de cette mandature présidentielle.

Cette réunion a débuté par un historique des différentes avancées dans le domaine : protocole RPS, mise en place du télétravail, ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique, plan pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la Fonction publique de mars 2017.

Après l'exposé de la méthode par la DGAFP, un tour de table a pu mettre en évidence les failles dans l'application des différentes actions.

La **FA** pour sa part a souligné que si la difficulté d'application du protocole RPS résidait dans la mise en œuvre des plans d'action après diagnostic, il s'avère que dans les faits beaucoup d'employeurs, en particulier dans la territoriale, ne sont pas encore passés à la phase de diagnostic ...

À cette occasion, il a été convenu que le fait de ne pas avoir prévu de mesures coercitives, en-dehors d'actions juridiques longues et peu efficaces, rend toutes ces mesures réglementaires purement fictives.

D'autre part, la **FA** a réaffirmé que « la libre administration des collectivités » ne permettait pas souvent d'appliquer au mieux les textes. L'exemple récent est la détermination par les employeurs si leur collectivité ou établissement se situe ou non dans la catégorie à enjeux ou risques particuliers, qui permet l'attribution du temps supplémentaire aux membres des CHSCT. Ainsi, la plupart des collectivités se sont auto-déterminées « sans risques », ce qui leur a permis de rester sur la fourchette basse des droits syndicaux en matière de temps alloué aux membres des CHSCT.



**FA-FP**

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [contact@fa-fp.org](mailto:contact@fa-fp.org)

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

Pour le télétravail, rien n'est prêt pour la Fonction publique hospitalière et la Fonction publique territoriale, dans la plupart des cas, pas de délibération des comités techniques sur les postes éligibles et sur les conditions d'attribution. En ce qui concerne la Fonction publique d'État, deux projets d'arrêté télétravail doivent être présentés aux comités techniques du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), suite au CHSCT MESRI du 4 septembre 2017.

Concernant l'application de l'ordonnance du 19 janvier 2017, sur le temps partiel thérapeutique qui est applicable en l'état, une circulaire commune pour les trois versants est en cours de préparation.

À propos du temps de préparation au reclassement, 3 décrets, un par versant, sont en cours d'élaboration. La **FA**, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont souhaité être associées à leur rédaction, avec accord de la DGAFP. De même, un autre décret précisera les conditions d'inversion de la charge de la preuve en matière d'accident de service.

Pour les prochains travaux sur la médecine de prévention, la **FA** a demandé la participation du Conseil de l'ordre des médecins et de l'enseignement supérieur, ces deux organismes étant incontournables pour élaborer des stratégies face à la pénurie des médecins.

Enfin, de manière plus anecdotique, la **FA** a souhaité une transposition des textes du privé au public en matière de temps accordé pour les couples de fonctionnaires dans une démarche de procréation médicalement assistée, pour les examens et différentes phases du processus.

La réunion traitant de la médecine de prévention doit se tenir le 7 novembre prochain.

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA**, un autre syndicalisme est possible !

Valérie Guertin et André Guenec (**FA** Territoriale),  
et Marie-Agnès Depres (Snptes) représentaient la **FA-FP**.